

Réunion du Conseil Municipal
Séance du jeudi 16 janvier 2020

Présents :

Mmes Pascale CIEPLAK, Nadège DUMAS MARROUFIN, Céline BLADIER SIGAUD, Isabelle MORIN, Odile RUIZ

Mrs Jacques LORBLANCHET, Fabrice MOUNAL, Benoit BERGUES, Philippe FERNANDEZ, Joël GREZES

Absents ayant donné procuration :

- Michèle ARBITOURER à Pascale CIEPLAK
- Jean-François LESCURE à Céline BLADIER SIGAUD
- Serge JAMMES à Fabrice MOUNAL

Absents : Sandrine COURATIER - Oliver FRANCOIS

Secrétaire de séance : Odile RUIZ

La séance est ouverte à 20h40

I - Approbation des nouveaux statuts A.GE.D.I. (Agence de GEstion et Développement Informatique)

Monsieur le Maire a donné lecture des nouveaux statuts au Conseil Municipal qui a donné son accord pour cette modification.

II - Carrières des agents

Agents de catégorie C : une délibération annuelle sera prise par le Conseil Municipal concernant la promotion des agents de catégorie C.

Suppression de poste : Agent de Maîtrise Principal (service eau et Assainissement) le conseil municipal valide la suppression de ce poste.

Créations de postes :

- Agent de maîtrise Principal au service de la commune à compter du 01 juillet 2020
- Agent de Maîtrise au service de la commune à compter du 01 février 2020.

Le conseil valide ces deux créations de poste.

III - Contrat d'entretien chauffage (Poste - logement mairie - Eglise - école)

Le contrat d'entretien de l'entreprise « Chaudesaigue » est remplacé par celui des Ets « Murat Chauffage Energétique » qui s'élève à 509,08 euros HT

Le Conseil Municipal valide le nouveau contrat.

IV - Contrat légionnelle (vestiaire foot)

Le conseil municipal valide le renouvellement du contrat pris avec le Laboratoire du Département du Lot qui effectue deux fois par an une analyse de l'eau des vestiaires du foot pour un montant de 180,62 euros HT

V - Travaux sécurisation : station d'épuration

Le devis établi par HYDRAU ELECT concernant la sécurisation d'un puits ainsi que la création d'échelles avec barreaux antidérapants pour un montant de 4.247,00 euros HT a été validé par le Conseil Municipal.

Cette dépense sera prise sur le budget « assainissement »

VI - Indemnités de conseil 2019 (receveur municipal)

Chaque année, une indemnité est allouée au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur municipal des communes et établissements publics locaux.

Pour ce qui concerne Puybrun, le montant de cette indemnité de conseil s'élève à 411,16 euros et 45,73 euros.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour le versement de cette indemnité qui sera inscrite sur le budget 2020.

VII - Nouvelle école : étude de faisabilité

Lancement de l'étude de faisabilité en vue de la construction de la nouvelle école. Le Conseil Municipal valide cette opération.

VIII - Devis abattage et évacuation de 3 arbres

Devis des Ets BROUSSE concernant l'abattage et l'évacuation de trois chênes pour un montant de 1.800 euros HT.

Le Conseil Municipal valide ce devis.

IX - Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une indemnité sera versée au SDIS, d'un montant de 30.553,05 euros par la Communauté de Communes CAUVALDOR pour ce qui concerne Puybrun.

X - Questions et informations diverses.

- Le collège de Saint-Céré a demandé à la commune une participation financière de 50 euros concernant un élève de Puybrun pour un voyage scolaire.

Le conseil municipal a validé cette participation.

- Bassin du Lucques : demande d'autorisation environnementale pour une parcelle près du bassin du Lucques effectué par la GEMAPI.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h07